

## DEMANDE DE RÉSERVATION DE PLACE DE STATIONNEMENT

**A remettre selon les délais indiqués en page 2 selon les zones de stationnement concernées**

Base légale : Directive municipale sur les tarifs et émoluments de la police administrative du 17.04.18

### COORDONNÉES DE CONTACT (ou nom de l'entreprise\*)

Nom :	
Prénom :	
N° de téléphone :	
Nom de l'Entreprise* :	
Rue + N° :	
Commune et NPA	
Adresse électronique :	

### DURÉE ET TYPE DE RÉSERVATION SOUHAITÉE

(empiètement sur le domaine public : pose de benne, d'échafaudages, etc, voir aussi avec le Service des Travaux)

Date – début et fin	
Heure – début et fin	
Nombres de place(s) et type de véhicule(s)	
Emplacement exact de la réservation	..... <input type="checkbox"/> Parking de la Tronchenaz (entier uniquement)
Installation de panneaux « interdiction de stationner » selon tarification en vigueur ? : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Réservation pour un déménagement (CHF 20.00 pour 2 places et 1 jour) : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Lieu et date :		Signature :	
----------------	--	-------------	--

**Le demandeur atteste avoir pris connaissance de la directive en matière des tarifs et émoluments de la Sécurité Publique.** Consultation possible sur le site [www.villeneuve.ch/stationnement](http://www.villeneuve.ch/stationnement)

Ce document peut être transmis par mail avec les annexes usuels à : [securitepublique@villeneuve.ch](mailto:securitepublique@villeneuve.ch)

### RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Renseignements complémentaires à fournir :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Demande traitée le :		Par :	
Demande accordée :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Validité jusqu'au :	
Motif de refus :		Décision notifiée le :	
N° de contrôle :		Délégué à :	
Date :		Responsable :	
Posé le :	Contrôlé le :	Retrait le :	Etat : <input type="checkbox"/> BON <input type="checkbox"/> A FACTURER
Remarque(s) :			

## Délais de demande de réservation de places de stationnement

Afin de garantir la validité et la conformité des demandes de réservation de places de stationnement, veuillez impérativement prendre en compte les délais suivants à respecter selon les différentes zones :

- **ZONES DE 10 JOURS CONSECUTIFS**  
Délai de demande : [15 jours](#) avant la date prévue.
- **ZONES DE 7 JOURS CONSECUTIFS** (*article 89 du RGP*)  
Délai de demande : [10 jours](#) avant la date prévue.
- **ZONES DE 4 A 5 HEURES MAXIMUM ET ZONES A MACARON EXCEPTEES**  
Délai de demande : [7 jours](#) avant la date prévue.
- **ZONES DE 1 HEURE** (*zones bleues – places livraison*)  
Délai de demande : [5 jours](#) avant la date prévue.
- **ZONES DE 30 MINUTES :**  
Délai de demande : [5 jours](#) avant la date prévue.

Ces délais sont mis en place pour garantir pour assurer que la signalisation soit posée en temps voulu conformément aux législations concernées.

**IMPORTANT :** Si ces délais ne sont pas respectés, nous nous réservons le droit de refuser la demande de pose de signalisation.